

# DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

## COMMUNE DE SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUILLET 2018

#### Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 5

L'an deux mille dix-huit, le 12 juillet à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 27/06/2018

Présents : MM. M. ROULETTE, J.F. PELÉ, C. DODARD, T. JOSSOMME, S. HEBERT, , D. MAULAVE, O. AMEDEE, S. HEBERT, G. CHANCEREL, B. BAUDIN, P. BOISSEL

Absents : M. FOUCAULT, L. RENAULT, J. BERHAULT, G. COLIN, S. LECORDIER

Secrétaire de séance : T. JOSSOMME

#### ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la séance du 14/06/2018
- Attribution de marchés
- Demandes de subventions au conseil régional
- Questions diverses

#### SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 14 juin 2018. Ce compte rendu ne soulève aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire propose des points supplémentaires

- Demande de subvention conseil départemental
- Demande de subvention agence de l'Eau
- Frais de déplacement

#### **18/31 - CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ATTRIBUTION DE MARCHES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux de construction de 4 logements locatifs a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France 53 et 35 du 12 juin 2018, sur la plateforme numérique « mayennemarchéspublics.fr », avec une remise des offres fixée au 3 juillet 2018.

Les travaux ont été décomposés en 11 lots.

39 offres ont été déposées.

La commission MAPA, réunie les 3 et 10 juillet 2018, propose au conseil municipal les attributions aux entreprises suivantes ; Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, décide d'attribuer les lots comme suit :

LOT 1	V.R.D.	ENT ORAINT TP – ST MARS S/L F.	35 676.37€ HT
LOT2	GROS ŒUVRE	ENT LOUIS LECRIVAIN - LECOUSSE	167 596.54€ HT
LOT 3	CHARPENTE BOIS	ENT R. LEMARCHAND – PONTMAIN	19 848.19€ HT
LOT 4	COUVERTURE	ENT MARSOLIER – LA CHAP JANSON	27 529.04€ HT
LOT 5	MENUISERIES EXT INT	ENT TRADI BOIS – PONTMAIN	35 465.39€ HT
LOT 6	CLOISONS SECHES ISOLATION	ENT COULANGE - ERNEE	38 498.11€ HT
LOT 7	CARRELAGE CHAPES FAIENCE	ENT JANVIER – LECOUSSE	18 280.93€ HT
LOT 8	PLOMBERIE	ENT DELALONDE – PONTMAIN	15 624.06€ HT
LOT 9	CHAUFFAGE VMC	ENT DELALONDE – PONTMAIN	32 580.38€ HT
LOT 10	ELECTRICITE	ENT MARSOLIER – FOUGERES	16 518.80€ HT
LOT 11	PEINTURE SOLS MINCES	ENT LEPANNETIER - PONTMAIN	14 719.00€ HT

Soit un total de travaux de : 422 336.81€ HT.

#### **18/32- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL**

Le maire expose que la Région pourrait octroyer une subvention d'un montant de 50 000.00€ au titre du pacte régional pour la ruralité.

Deux dossiers peuvent être présenté en même temps, pour le montant maximum de 500 000.00€, soit dans le cas de Saint-Mars-sur-la-Futaie la construction de 4 logements locatifs Rue de Bretagne et l'aménagement de la rue de la Joie.

- Construction de 4 logements locatifs Rue de Bretagne : montant 463 192.35€ HT
- Aménagement rénovation de la rue de la joie : montant 107 420.00€HT

Soit un total pour ces deux dossiers de : 570.612.35€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de présenter la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

#### **18/33- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Mr le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du conseil départemental, dans le cadre de l'enveloppe des fonds du contrat de territoire, afin de financer en partie le projet de rénovation/aménagement qualitatif de la rue de joie, estimé à 107 420€ HT.

Il propose en outre de demander sur ce seul dossier l'intégralité de l'enveloppe dont peut bénéficier la commune, soit 19 231.00€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du maire et le charge de présenter le dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental.

### **18/34- DEMANDE DE SUBVENTION A L AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE**

Compte tenu des dégradations survenues dans le cimetière suite aux intempéries du printemps, et de la dégradation des allées, Mr le maire propose de prévoir la rénovation de toutes les allées du cimetière.

Il explique que la réfection des allées en sable stabilisé pourraient permettre de poursuivre l'objectif du zéro phyto au cimetière, et d'alléger les coûts de traitement réalisés par une entreprise.

Il présente le devis de l'entreprise ORAIN TP pour un montant de 10 279.90€ HT, et annonce que la commune pourrait bénéficier d'une aide de l'agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 50% pour la création d'allées sablées.

### **18/35- REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT**

Le maire annonce qu'un agent a demandé le remboursement de ses frais de déplacement concernant les déplacements à l'agence postale, compte tenu de la distance et du peu d'heures effectuées quotidiennement.

L'agent doit effectuer 66 km chaque journée travaillée. La demande concerne également les déplacements futurs à l'agence postale.

Le maire propose d'accepter la demande de l'agent, qui travaille par ailleurs quelques heures par semaines à la mairie, lorsque le déplacement concerne uniquement l'agence postale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du maire et autorise le remboursement des frais de déplacements à Mme Nicole SONNET lorsqu'elle se déplace à Saint-Mars uniquement pour un déplacement à l'agence postale.

### **18/36- DECHETERIE INTERCOMMUNALE**

Mr le maire annonce que la déchèterie intercommunale située route de Landivy devient obsolète et nécessite de nombreux travaux.

Suite à la réunion de travail organisée sur site avec les services communautaires, il est proposé la création d'une nouvelle déchèterie, sur la ZA de la Gandonnière, parcelle X122.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition, est favorable à l'implantation d'une nouvelle déchèterie sur la ZA de Gandonnière.

### **18/37- TARIFS COMMUNAUX**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs communaux comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

#### **SALLE POLYVALENTE :**

Prestation	SALLE 1 : 40 personnes	SALLE 2 : 180 personnes	SALLE 1+2
Journée	60	100	120
Week-end	100	140	200
Vin d'honneur	60€		
Cuisine	50€		
Caution	300€		
Annulation moins de trois mois avant date retenue	50€		

Prestation	Prix unitaire
<b>RETENUE FORFAIT MENAGE</b>	<b>100.00€</b>
ELECTRICITE Kwh HP 0.25€/kw consommé	
ELECTRICITE Kwh HC 0.20€/kw consommé	
couvert complet	0.70 €
1/2 couvert	0.40 €
couvert sans assiette	0.30 €
assiette 22 cm	2.80 €
assiette 19 cm	2.35 €
verre	0.90 €
flûte	1.55 €
fourchette, cuillère à soupe, couteau	0.85 €
cuillère à café	0.50 €
tasse	2.70 €
carafe	2.20 €
saladier	3.70 €
plat plat	16.70 €
légumier	9.20 €
louche	2.90 €
Clé perdue+serrure – tarif selon devis	

Associations ayant leur siège sur la commune : 2 locations gratuites annuelles, facturation de l'électricité consommée et de la vaisselle louée.

Associations n'ayant pas leur siège sur la commune : 1 location gratuite annuelle, facturation de l'électricité consommée et de la vaisselle louée.

#### **ENFANCE :**

-repas enfant : 3.30€

-repas adulte : 5.30€

-accueil périscolaire :

\*cotisation transport scolaire : 5€/an

\*matin tarif plein : à partir de 7h30 1€ forfait, si enfant présent avant 7h30 forfait de 2€.

\*matin tarif réduit\* : 0.80€ forfait, si enfant présent avant 7h30 forfait de 1.80€.

\*soir tarif plein : jusqu'à 18h00, forfait 1€, si enfant présent au-delà de 18h00 forfait 2€.

\*soir tarif réduit\* : jusqu'à 18h00, forfait 0.80€, si enfant présent au-delà de 18h00 forfait 1.60€.

\*tarif réduit sur présentation d'un avis d'imposition égal à 0.00€, applicable le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la présentation du document.

#### **CIMETIERE :**

-Concession de terrain : 30 ans = 60€ 50 ans = 80€

-Cavurne : 30 ans = 360€ 50 ans = 390€

### **18/38- CREATION DE POSTE**

Mr le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation de seconde classe, à compter du 4 septembre 2017, jusqu'au 7 juillet 2018, afin de pourvoir à l'organisation des TAP, à raison d'une durée hebdomadaire de service variable, dans la limite de 3h00. Les besoins du service sont définis par le Maire. L'agent sera rémunéré en fonction des heures réellement effectuées. Les congés seront payés chaque mois, Les frais de déplacement seront remboursés.

**-QUESTIONS DIVERSES**

- réfrigérateurs à la salle polyvalente : mr le maire souligne le besoin urgent de réfrigérateurs. Après discussion, il sera procédé à l'acquisition de deux appareils rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

**SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS****18/31 – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ATTRIBUTION DE MARCHES****18/32– DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL****18/33– DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL****18/34– DEMANDE DE SUBVENTION A L AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE****18/35– REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT****18/36– DECHETERIE INTERCOMMUNALE****-QUESTIONS DIVERSES**

Mr Maurice ROULETTE, Maire	
Mr Philippe BOISSEL, 1 <sup>er</sup> Adjoint	
Mme Ghislaine COLIN, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	/
Mr Thierry JOSSOMME, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Mr Olivier AMEEDÉ	
Mme Josiane BERHAULT	/
Mme DODARD-MENOTTI Christelle	
Mr Jean-François PELÉ	
Mme Sylvie LECORDIER	/
Mr Benoît BAUDIN	
Mme Sabine HEBERT	
Mr Michel FOUCAULT	/
Mr Dominique MAULAVE	
Mr Laurent RENAULT	/
Mr Georges CHANCEREL	